

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE MELBOURNE**

AVIS PUBLIC DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

Est donné aux personnes et organismes intéressés par le règlement relatif à l'entretien et l'occupation des immeubles.

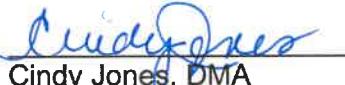
Que lors de la séance tenue le 2 février dernier, le conseil de la municipalité a adopté, par résolution, le projet de « **Règlement numéro 2026-01 relatif à l'entretien et l'occupation des immeubles.** »

Qu'une assemblée publique de consultation aura lieu le 9 mars à 19 h 15, à la salle du conseil sur le projet de règlement. Au cours de cette assemblée publique, le maire (ou un autre membre du conseil désigné par celui-ci) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

Que le projet de règlement vise à assurer un contrôle des situations de vétusté ou de délabrement des immeubles situés sur le territoire de la municipalité et forcer un propriétaire d'immeuble à entretenir sa propriété.

Que le projet de règlement peut être consulté par tout intéressé aux heures régulières de bureau, à l'édifice municipal situé au 1257, Route 243 à Canton de Melbourne.

DONNÉ À CANTON DE MELBOURNE, CE 11^E JOUR DU MOIS DE FÉVRIER 2026



Cindy Jones, DMA
Directrice générale et greffière-trésorière